

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ABDERRAHMAN	JIBRIL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-06
AMALLAL	OUMAÏMA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2023-09-01
AMVENEBE ENDAMNE	PHILIPPE EMMANUEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-08-31
ANDRAOS	JOEY	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC..	2023-08-28
AOURHEBAL	EL MAHDI	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-09-05
AROUKO	CHRISTELLE	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2023-08-31
AUBERTIN	KARINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-02
BANGOURA	N'NAMARY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-08
BARIL	CHANTAL	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2023-08-30
BAYAZID	HAMZA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2023-08-25
BENTEBBICHE	FAIROUZ	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-01
BERLINGUETTE	CATHERINE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2023-09-05
BERTRAND	CHARLES MARTIAL	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2023-08-31
BOLDUC	VÉRONIQUE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-05
BOUCHARD	VALÉRIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-02
BOUCHER-ROY	MAXIME	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-04
BRAZEAU- BERNIER	DAVID	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2023-09-06
CASTRO	ELVIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-05
CIRCÉ	MÉLANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-06
COTÉ	LUCIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-08-22

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
CÔTÉ	NANCY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-08
COURSOL	STÉPHANE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-09-11
COUTURE	MARIE PIER	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-09-08
DALLAIRE GAUDREULT	BIANCA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-01
DE LA ROCHELLE	NOEMIE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2023-09-05
DIKUENDA	ROCHARD MWAMBA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-07-27
DJEMIL	HAKIM	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-03
DOUADI	ABDELHAMID	SCOTIA SECURITIES INC./PLACEMENTS SCOTIA INC.	2023-09-07
DU	XIN YA	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2023-08-31
DUBREUIL	HUGO	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-09
DUBREUIL	MARIE-JANIK	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-10
EL BOUKRI	AMAL	LBC FINANCIAL SERVICES INC./BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-04
FAKHRY	AMIR	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-07-24
FISSET-GILBERT	JOANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-08
FLIPOT	BRIGITTE	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2023-08-30
FRADETTE	CYNTHIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-08
GAGNON	SUSAN	SERVICES D'INVESTISSEMENT BENEVA INC.	2023-09-05
GAGNON	FRANCINE	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2023-08-31
GARREFFA	NICOLAS	LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE	2023-09-05
GAUTHIER	LINDY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-08
GEMME	MARIO	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-01

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
GENDRON	JACQUES	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-09-08
GRECO	LUIGI	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2023-09-08
GRENIER	FRANCE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-08-25
GUILLOT	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-07
HAAS	JASON MARC	VALEURS MOBILIERES PEAK INC.	2023-09-08
HARVEY	RICHARD	SERVICES FINANCIERS ETERNA INC.	2023-08-23
HUGHES-LECLERC	JEFFREY CEDRICK	GESTION PRIVEE MANDEVILLE INC.	2023-08-31
IRAQI	HASSAN	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2023-09-01
JEAN	PETERSON	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2023-09-03
JEAN-BAPTISTE	BENJAMIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-08
JETTE	SEBASTIEN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-08
JIMENEZ ACOSTA	JULIO ALEJANDRO	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2023-09-08
JIN	YUYU	PLACEMENTS CIBC INC.	2023-09-07
JOSEPH	JOHN	ÉPARGNE C.S.T. INC.	2023-09-08
KAMAL-EL-DINE	MALAKA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-05
KANDIS	JEFFREY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-08
KARABATSOS	ATHANASIOS	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-09-08
KARKOUTI	RAYANE	BMO INVESTMENTS INC./BMO INVESTISSEMENTS INC.	2023-09-02
KOPCZYNSKI	STASH	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2023-09-08
LAHAIE	PIERRE-LUC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-08
LAROUCHE-SIMARD	JESSIKA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-08
LECLERC	PIERRE-OLIVIER	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2023-09-02
LEFRANÇOIS	ISMAEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-07

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
LEMIEUX	CATHERINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-02
LESPÉANCE	JEAN-PHILLIPE	RAYMOND JAMES LTD.	2023-09-01
LEVASSEUR	PHILIPPE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-01
MARTEL	JOSEE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-01
MBENDE	LUTUMBA CANDICE	/PLACEMENTS MANUVIE INCORPORÉE	2023-08-23
MENDIOROZ	MIREILLE	PATRIMOINE RICHARDSON LIMITÉE	2023-09-01
MESSERSI	PIERRE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-01
MIKHAIL	ANTONIOS	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-09-06
MORIN	RODRIGUE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-08
MUSHOBEKWA	DIEU-MERCI HUGUES-JOSEPH	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2023-09-01
NG	KENNETH	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2023-09-05
OKOUNOU - TONEFOYI	NEIL DAVY	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2023-08-18
PELLETIER	ALEX	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-09
POIRIER	ROBERT	BMO NESBITT BURNS INC.	2023-08-31
POITRAS	VÉRONIQUE	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2023-09-05
QUESNEL	LUC	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC..	2023-09-04
QUIRION	MARIE-CATHERINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-01
RICHARD	MAUDE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-07-07
RICHER	VERONIQUE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-08
ROBIDOUX	RACHEL	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2023-09-05
ROBITAILLE	MARIE-CLAUDE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-08

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
RODRIGUE	SANDRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-02
ROY	KEVIN COURTNEY	BMO NESBITT BURNS INC.	2023-08-31
SAVARD	LOUIS- XAVIER	VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC.	2023-08-24
SAVARD	LOUIS- XAVIER	VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC.	2023-08-24
SEEBALUCK	ARVIND	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2023-09-05
SIMARD	JEAN LAURENT LAURENT	PLACEMENTS MANUVIE INCORPORÉE	2023-09-01
STEEVENSZ	JORDAN MATTHEW	RAYMOND JAMES LTD.	2023-09-01
ST-LAURENT	LINDA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-01
STOIMENOV	BOYAN	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2023-09-08
ST-PIERRE	JOHANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-04
ST-PIERRE	MARC- ÉTIENNE	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2023-09-08
SUCHET	GENEVIÈVE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-08
TÉTREULT	DANIELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-01
THIBEAULT	JOSIANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-01
THOMAS	DAVID JULIAN	GESTION PRIVEE MANDEVILLE INC	2023-08-31
VALIQUETTE	CHARLES	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2023-09-05
VANDAL	ÉTIENNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-06
VASQUEZ MATOS	CARLOS MANUEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-08
WEHBE	JAMIL	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2023-08-26
XAVIER	KÉNY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-08
ZAID	MAROUF	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2023-09-07
ZHANG	YIPING	PLACEMENTS CIBC INC.	2023-09-01

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
FORTIN	FRANCIS	DESJARDINS GESTION INTERNATIONALE D'ACTIFS INC.	2023-09-02

Cabinets de services financiers**Sans mode d'exercice**

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline 16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	

3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)
4a	Assurance de dommages (Courtier)
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)
5a	Expertise en règlement de sinistres
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
6a	Planification financière
16a	Courtage hypothécaire

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
104297	BOUCHER, CHANTALE	4A	2023-09-08
106451	CHAGNON, FRANÇOIS	1A	2023-09-12
107257	CICCONE, JOSEPH	4B	2023-09-06
113571	GAGNON, SUSAN	2A	2023-09-08
113571	GAGNON, SUSAN	1A	2023-09-08
113571	GAGNON, SUSAN	6A	2023-09-08
114264	GENDRON, SYLVIE	1A	2023-09-11
116211	HARVEY, RICHARD	2A	2023-09-06
116211	HARVEY, RICHARD	6A	2023-09-06
116211	HARVEY, RICHARD	1A	2023-09-06
126779	PESANT, JACQUES	1A	2023-09-07
130038	RUFFOLO, SANTINA	16A	2022-12-15
132061	TEA, CHHAY	4A	2023-01-23
132786	TREMBLAY, ANDRÉ	1A	2023-09-06
133092	TREMBLAY, MYLÈNE	6A	2023-08-15
137117	MILLETTE, MARC	5A	2023-09-08
137638	BERTRAND, MANON	5A	2023-09-12
145117	PLOURDE, ROGER	6A	2023-07-18
145494	GUAIANI, MARCO	6A	2023-09-12
147696	FARINELLI, IGNAZIO	6A	2023-09-12

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
151125	EL BASRI, AZIZ	3B	2023-09-11
159026	COMM, ERIC	1A	2023-09-07
159026	COMM, ERIC	2B	2023-09-07
164270	BRAZEAU-BERNIER, DAVID	6A	2023-09-11
177035	POIRIER BÉLANGER, VIRGINIE	4A	2023-09-06
182457	MONGEAU, KARINE	5A	2023-09-11
184118	PAGÉ, PHILIPPE	5A	2023-09-07
190787	ROBIDAS, MARIE CLAUDE	1A	2023-09-11
194674	LA BARBERA, ANTHONY	1A	2023-09-11
195598	LAMOTHE, SHANEL	4B	2023-09-11
195985	COPTI, PAUL	4A	2023-09-08
198812	LEMAY, NATHALIE	3B	2023-09-11
202359	STRAUSS, JOSHUA	1A	2023-05-31
208873	BROSSEAU, JOHANNE	2B	2023-09-12
211470	GELAS, SEBASTIEN	5A	2023-09-11
212675	GUERIN, SOPHIE	5B	2023-09-11
213051	FOUCARD, ARNAUD SERGE	1A	2023-09-11
213809	ROBITAILLE, CATHERINE	1A	2023-09-11
215380	TREMBLAY, KARINE	6A	2023-09-11
224735	AROUKO, CHRISTELLE	1A	2023-09-11
225204	DIONNE-GODBOUT, SABRINA	3A	2023-09-11
226098	SOOPEN, SANDREN	1A	2023-09-11
227225	BOURASSA, SARA	4C	2023-09-11
227853	DIA, FATIMATA	1A	2023-09-12
228261	JIMENEZ ACOSTA, JULIO ALEJANDRO	1A	2023-09-11
229373	AMENYO, DORIS	1A	2023-09-08
229790	RHÉAUME, LOUIS-PHILIPPE	4B	2023-09-07
231163	POIRIER, JANIE	3B	2023-09-07
231473	NKONGOLO, ERITIER	1A	2023-09-11
233327	GAGNÉ, GABRIEL	5A	2023-09-07
233995	VIAU, PATRIC	16A	2023-09-11
235577	NADIMEDDINE, ADIL	16A	2023-09-12
236595	SCALLY, MARIAM	16A	2022-11-03
238477	LACHAPELLE-RIVARD, CYNTHIA	16A	2023-09-11
239458	TANGUAY, SÉBASTIEN	2C	2023-09-08
240001	DUMAIS, STÉPHANIE	3B	2023-09-08
240134	POIRIER, MARIE-EVE	1A	2023-09-12

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
240265	HUNAUT, ALEXANDRE	6A	2023-09-06
241444	GENEST, JESSICA	4B	2023-09-06
242045	JACQUES, KATY	3B	2023-09-08
242411	RIVARD, DANIEL	1A	2023-07-14
242427	XIE, LILI	16A	2023-09-06
242467	ST-JEAN, STEPHANE	2B	2023-09-11
242574	ASSELIN-BOUTIN, VÉRONIQUE	3B	2023-09-11
243204	EMONGO, SHONDA	1A	2023-09-06
243283	DU, XIN YA	2A	2023-09-08
243283	DU, XIN YA	1A	2023-09-08
243330	VELAZQUEZ, KALYANI MARIA	1A	2023-09-11
243364	ROY MONTMINY, ÉLOÏSE	3B	2023-09-08
243449	CARON, MARIE-CHRISTINE	5B	2023-09-11
245164	BAKER, CHRISTOPHER	3B	2023-09-07
245352	CHEVARIE LIZOTTE, CLAUDIA	1A	2023-09-12
246088	MIMEAULT, VIRGINIE	5B	2023-09-11
247228	BÉLAIR, STÉFANIE	3B	2023-09-08
249188	SAPANYUK, IRYNA	1A	2023-09-06
249846	SINGH, DHANVEER DHALIWAL	1A	2023-09-07
251007	MORTON, JULIE	4B	2023-09-07
251611	RIENDEAU, SYLVAIN	5B	2023-09-07
253434	GONZALEZ FRIAS, JORGE	1A	2023-09-06
253789	RAMAYE, ANNECY MARIE	1A	2023-04-26
254493	TOUPIN, PIERRE	3B	2023-01-05
254582	BEAULIEU, RAPHAËL	1A	2023-09-11
255652	GIRARD, DOMINIQUE	1A	2023-09-06
255680	HAILU, ZENA	1A	2023-09-06
256455	GUO, DAN	1B	2023-09-12
256938	LECLERC-JOHNSON, TANYA	5B	2023-09-08
256999	CÔTÉ, SÉLÉNA	1A	2023-09-11
257202	PARADIS, KATHERINE	5B	2023-09-08
257370	ALLARD, JEAN-PHILIPPE	1A	2023-09-12
257539	LEPAGE GARCEAU, CAROLANE	1A	2023-09-06
257784	SANZO, DALIA	3B	2023-09-11
257881	PARADIS-LEVESQUE, WILLIAM	3B	2023-09-08
258494	FRANCOEUR, MATYS	1A	2023-09-11
258511	GAUTHIER PENA, JORDAN	1A	2023-09-08

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
258730	MOGLIA, ÉMILIE	1A	2023-09-07
258744	SAMSON, NICOLAS	1A	2023-09-11
259099	MORENCY-DUPLANTIE, FÉLIX	5B	2023-09-07
259370	CÔTÉ, MARIE-EVE	3B	2023-09-12

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende mentionnée ci-dessous pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline 16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	

3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)
4a	Assurance de dommages (Courtier)
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)
5a	Expertise en règlement de sinistres
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
6a	Planification financière
16a	Courtage hypothécaire

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
122321	MAHEUX, CHANTALE	3B	2023-09-01
122353	MAILHOT, ALAIN	1A	2023-09-01
122395	MAILLOUX, MICHEL	6A	2023-09-01
122428	MAÎTRE, YVON	1A	2023-09-01
122460	MALAH, BOUCHAIB	1A	2023-09-01
122483	MALETTE, LUCIE	6A	2023-09-01
122483	MALETTE, LUCIE	1A	2023-09-01
122696	MARCOGLIESE, DOMENIC	5A	2023-09-01
122711	MARCOTTE, CHANTAL	6A	2023-09-01
122882	MARQUIS, ALINE	3B	2023-09-01
123079	MARTIN, RÉMI	4A	2023-09-01
123244	MASSOTTI, ANGELO	16A	2023-09-01
123364	MAYERHOFER, JOHANN	6A	2023-09-01
123364	MAYERHOFER, JOHANN	1A	2023-09-01
123677	MERCIER, FRANCE	6A	2023-09-01
123995	MINIER, CAROLINE	3A	2023-09-01
124165	MONGRAIN, MARIE-CLAUDE	3A	2023-09-01
124177	MONTANARO, ROBERT	1A	2023-09-01
124392	MORIN, CLAUDE	5A	2023-09-01
124462	MORIN, LOUISE	5A	2023-09-01
124504	MORIN, PIERRE	6A	2023-09-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
124573	MORRISSETTE, LOUIS	4A	2023-09-01
124629	MORRISON, ROBERT	2A	2023-09-01
124629	MORRISON, ROBERT	1A	2023-09-01
124807	NADEAU, LINDA	4B	2023-09-01
124861	NADON, LUC	6A	2023-09-01
125021	NGUYEN, DAO	2A	2023-09-01
125021	NGUYEN, DAO	1A	2023-09-01
125087	NOËL, CHRISTIAN	6A	2023-09-01
125145	NOORDBERG, CHRISTINE	4C	2023-09-01
125213	O'BRIEN, TERRANCE	2A	2023-09-01
125213	O'BRIEN, TERRANCE	1A	2023-09-01
125318	OUELLET, FERNAND	1B	2023-09-01
125411	OUELLETTE, DANIELLE	4B	2023-09-01
135590	NADEAU, JOSÉE	4A	2023-09-01
136928	MINVILLE, CAROLE	3A	2023-09-01
137115	MAYER, CHANTAL	5B	2023-09-01
137760	NOËL, SYLVIE	5A	2023-09-01
138685	NOËL, DONNA	2A	2023-09-01
138685	NOËL, DONNA	1A	2023-09-01
139824	MARTORANA, LAURENCE	3A	2023-09-01
141469	MCLEOD, EWEN NEIL	4A	2023-09-01
141844	MALO, JACQUES	5A	2023-09-01
143620	OUIMET, MANON	4B	2023-09-01
150182	MEAS, BOPHARY	5A	2023-09-01
150796	MONGILLO, ANNAMARIA	5A	2023-09-01
155484	MCDERMOTT, LEE-ANN	5A	2023-09-01
156560	MOY, SUSAN	4B	2023-09-01
156777	MÉNARD, SÉBASTIEN	3B	2023-09-01
158330	NORMANDIN, LINE	3B	2023-09-01
158595	MONTPETIT, MARTIN	1A	2023-09-01
160491	OJEDA, LIDIA	4B	2023-09-01
162401	MILLETTE, DOMINIQUE	2B	2023-09-01
162648	MENKARIOS, NATACHA	1A	2023-09-01
162648	MENKARIOS, NATACHA	6A	2023-09-01
162882	MATHON, CÉLINE	3B	2023-09-01
164243	NEPVEU, NATHALIE	1A	2023-09-01
164719	OLIVER, MONIQUE	4A	2023-09-01
166790	NADEAU-OLIGNY, SAMUEL	4A	2023-09-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
166829	MOLLE, MARINA	3B	2023-09-01
167952	MAISONNEUVE, ERIC	4A	2023-09-01
168510	MORABET, TARIK	1A	2023-09-01
168597	MARTEL, MARILYN	16A	2023-09-01
169840	MUTALOVA, SHAKHNOZ (NOZA)	6A	2023-09-01
170161	MONTPETIT, GENEVIÈVE	1A	2023-09-01
172439	MONTAMBAULT, MÉLANIE	1A	2023-09-01
173127	MICHAUD, OBED	1A	2023-09-01
173405	NASR, NADER	1A	2023-09-01
174604	MARTIN-DUPRAY, NATHALIE	6A	2023-09-01
178118	NOËL, KERBY	1A	2023-09-01
179161	OUELLET, MICHELE	4A	2023-09-01
179391	NALI, AUBERT	3B	2023-09-01
180576	MOREL, MARYSE	2A	2023-09-01
180576	MOREL, MARYSE	1A	2023-09-01
182724	MONGRAIN, CATERINE	2B	2023-09-01
182724	MONGRAIN, CATERINE	1A	2023-09-01
182849	MANZI, RAQUEL	6A	2023-09-01
182919	MOUSSA, MOSTAPHA	6A	2023-09-01
184193	MICHAUD, JEAN-DAVID	4A	2023-09-01
185048	NARDI, CATHY	5A	2023-09-01
185076	MONTMINY, ÉRIC	2B	2023-09-01
186609	MATHIEU, JOANNIE	4B	2023-09-01
187053	MIGNAULT, NICOLE	2B	2023-09-01
188257	OGALA-AYO, ERIC	1A	2023-09-01
188466	MEHDI, ADNANE	1A	2023-09-01
188497	MANNO, CATERINA	1A	2023-09-01
188710	MARTIN-LEFAIVRE, SÉBASTIEN	6A	2023-09-01
188987	MALO, DENIS	1A	2023-09-01
189222	MCDUFF, GUYLAINE	2B	2023-09-01
189479	MORGAN, NANCY	16A	2023-09-01
189614	MATTEAU, LUC	3A	2023-09-01
191248	MJIDRI, HICHAM	4B	2023-09-01
191578	NYA NGONGANG, STEPHANE	3B	2023-09-01
192583	NASSIF, ELIE	1A	2023-09-01
193463	NÉRON, LOUISETTE	4B	2023-09-01
193507	MALLETTE, STEPHEN	4B	2023-09-01
193955	NKUNDWA, KEVIN	3B	2023-09-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
195473	MERCIER, ISABELLE	1A	2023-09-01
195543	MEILLEUR, RÉAL	1A	2023-09-01
195943	NICULESCU, ANDREEA	1B	2023-09-01
196411	NOVINGER, NICHOLAS	4C	2023-09-01
198051	MORIN, JANIE	6A	2023-09-01
198051	MORIN, JANIE	1A	2023-09-01
198545	MERCIER, ISABELLE	4A	2023-09-01
200782	MORIN, JIMMY	4B	2023-09-01
202420	MONTREUIL, KATHLEEN	6A	2023-09-01
203028	NDEMANOU PASSO, LEODINE SORELLE	6A	2023-09-01
205656	MALENFANT, MARTIN	1A	2023-09-01
206728	MARQUIS-MEDEIROS, VANESSA	1A	2023-09-01
207603	MORIN, DANY	1A	2023-09-01
209153	NADEAU-BOUCHARD, JADE	3B	2023-09-01
210421	MAROIS, OLIVIER	3A	2023-09-01
211232	MASSICOTTE, SATTIE	6A	2023-09-01
211683	MORIN, LOUIS	6A	2023-09-01
211822	NKONGOLO, FIDÈLE NGOYA	3B	2023-09-01
212954	NOISEUX, STEPHANIE	4A	2023-09-01
213058	NZETCHOANG NGUEWO, BLAISE	1A	2023-09-01
213086	MURPHY, WILLIAM	2A	2023-09-01
213086	MURPHY, WILLIAM	1A	2023-09-01
213535	MARINEAU, DAISY	1A	2023-09-01
214015	MASSON, JOE	1A	2023-09-01
214315	NIYO, FADHILI	1A	2023-09-01
214634	MORIN, MARIE-PIER	6A	2023-09-01
214781	NORMAND, VINCENT	6A	2023-09-01
214849	MOFFET, VERONIQUE	1A	2023-09-01
215259	NGUYEN, THUY DUONG	1A	2023-09-01
215648	MORIN, CYNTHIA	2B	2023-09-01
215648	MORIN, CYNTHIA	6A	2023-09-01
215648	MORIN, CYNTHIA	1A	2023-09-01
215787	NEUENDORFF, JUSTIN	6A	2023-09-01
215809	MANN, SUKHJOT	1A	2023-09-01
215984	MARCOUX, JUSTIN	1A	2023-09-01
216368	MBEKOU-PANGUI, ARNOND	3B	2023-09-01
216567	MASSRI, ELISABETH	1A	2023-09-01
218489	NADEAU, ALEXANDRE	1A	2023-09-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
218630	MIMEAULT, CORYNE	1A	2023-09-01
219729	MBOPEY WA MBOPEY, WILLY	1A	2023-09-01
220896	MOGNON-LOYER, NICOLAS	1A	2023-09-01
220954	OUIMET, GABRIEL	1A	2023-09-01
221801	MALLETTE, KEVIN	4A	2023-09-01
223057	MICHAUD, ANNEY	1A	2023-09-01
223211	MOUKOKO, JEAN CLAUDE	1A	2023-09-01
223612	MACHADO, MARC	1B	2023-09-01
224100	MORYOUSSEF, YEDIDYA-EITAN	1A	2023-09-01
224106	MORIN-BEZANSON, GENEVIÈVE	3B	2023-09-01
224406	MARHRAOUI-LALANCETTE, SIMON HICHAM	1A	2023-09-01
225161	MERCIER, JULIE	1A	2023-09-01
225852	MANSOUR, FATIMA	4B	2023-09-01
226326	MOREAU, YANNICK	1A	2023-09-01
226326	MOREAU, YANNICK	2A	2023-09-01
227350	NOGUEIRA DE OLIVEIRA, PATRICIA	1A	2023-09-01
227522	MACLACHLAN, DONALD CAMERON	4C	2023-09-01
227635	NGONO, DENIS	1A	2023-09-01
228206	OIRDI, YOUSSEF	3B	2023-09-01
228439	MANN, SABRINA	4B	2023-09-01
228867	MARTIN, NICOLAS	1B	2023-09-01
228908	MAYRAND, FRANCE	4A	2023-09-01
229357	MUKADI, FISTON TSHIBANDA	1A	2023-09-01
230478	MICHAUD, CATHERINE	3B	2023-09-01
230811	NTONGA BOUDIL, LYSETTE PAULE	1A	2023-09-01
230812	MONTBLANCH, JORDI	4C	2023-09-01
231267	MANUEL, SOPHIE	1B	2023-09-01
231333	OUBDA, WENDY SANDRINE	4B	2023-09-01
231470	MICHEL, CATHERINE	1A	2023-09-01
232285	MORCOS, JASMINE	4C	2023-09-01
232454	MUGHAL, WAJID	1A	2023-09-01
232587	MOISE, EMMANUEL	1B	2023-09-01
232617	MASONGELE, GENICK MBAKI	1A	2023-09-01
232654	MACRITCHIE, TAMMY-LYNN	1A	2023-09-01
232670	MORISSETTE, PIERRE	1A	2023-09-01
232694	NWOKO, OGOCHUKWU GENEVIEVE	1A	2023-09-01
232924	OUIMET, RAPHAËL	1A	2023-09-01
233215	MERIDJI, ABDELGHANI	1A	2023-09-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
233432	MARION, MIGUEL	1A	2023-09-01
233531	MAKAROW, PHILIPPE	3B	2023-09-01
233700	NASRA, MICHAEL	16A	2023-09-01
234677	MURRAY, TYNA	16A	2023-09-01
234850	NAVAS PENA, LUZ STELLA	16A	2023-09-01
235019	MORIN, ERIKA	1A	2023-09-01
235019	MORIN, ERIKA	16A	2023-09-01
235978	NADEAU, MANON	16A	2023-09-01
236081	MAINVILLE, RÉJEAN	16A	2023-09-01
236113	MASSICOTTE, BERTRAND	16A	2023-09-01
236114	MORIN, DENIS	16A	2023-09-01
236394	MARTINEAU, JOHANNE	16A	2023-09-01
236480	MICHEL, ROLAND	16A	2023-09-01
236629	MOREL, MICHEL	16A	2023-09-01
236749	MARTIN, BENOÎT	16A	2023-09-01
237058	MAILLOUX-GAGNON, MARC-AURÉLE	16A	2023-09-01
237121	MASSON, GILBERT	16A	2023-09-01
237573	MATOUGUI, MOUNIR	16A	2023-09-01
237740	MAGNAN, HÉLÈNE	16A	2023-09-01
237831	MALO, JULIANE	16A	2023-09-01
238166	NUMANO, MIKA	16A	2023-09-01
238395	OUALANE, SORAYA	16A	2023-09-01
238723	MALTAIS, NICK	16A	2023-09-01
239187	MOULIN, ANNIE	4A	2023-09-01
239329	MÉNARD, ÉLISABETH	3B	2023-09-01
239531	MENSAH, ZAINA	1A	2023-09-01
239589	MAYER, MACKENZIE	1B	2023-09-01
239721	MEZA MORALES, PATRICIO	1A	2023-09-01
239866	OUIDA, NOREDDINE	16A	2023-09-01
240214	MARTEL, DONAVAN	1A	2023-09-01
240474	MATHIEU, ISABELLE	16A	2023-09-01
240512	MONASTYRETSKAYA, VERA	16A	2023-09-01
240803	MOREAU, SAMUEL	1A	2023-09-01
240831	MAROIS, NICK	1A	2023-09-01
240890	MORISSETTE, JOSÉE	1A	2023-09-01
240937	MILJOURS, SAMUEL	1A	2023-09-01
241185	MOISAN-ISABELLE, NADYA	3B	2023-09-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
241637	MWAMBA KABILA NKULU, STELLA MATUTINA	1A	2023-09-01
241787	MOUSSENGUET, TAIS DETESE N'DZINDA	3B	2023-09-01
241826	MAVI, PRITPAL KAUR	1A	2023-09-01
241845	MARCOUX BOILY, JENNYFER	1A	2023-09-01
241891	MENSAH, EDO AMEN GILCHRIST KOMLAN	4B	2023-09-01
241892	MCINTYRE, ADELLE	3B	2023-09-01
242236	MARCOUX, DAVID	1A	2023-09-01
242321	MAOUCHE, KHEDIDJA	3B	2023-09-01
242452	MOOIJEKIND, MATHIEU	1A	2023-09-01
242508	OLOUMOU YE BASSOMB, CÉDRIC	5B	2023-09-01
242526	MORIN-ANCTIL, FRÉDÉRIC	3B	2023-09-01
242585	MALTAIS, CAROLINE	3A	2023-09-01
242919	MALOUIN, VINCENT	3B	2023-09-01
243152	MARTEL THOMAS, CHRISTOPHER-JAY	1B	2023-09-01
243408	MURRAY, PATRICK	1A	2023-09-01
243892	MABROUKI, MARIEM	3B	2023-09-01
244021	MARVI MOHAJER, SOLMAZ	3B	2023-09-01
244291	NAYLOR, JAMES	1A	2023-09-01
244530	MIDOUIN, YANICK	1A	2023-09-01
244719	OUELLETTE, FANIE-ÈVE	1A	2023-09-01
244733	MONTMINY, SAMUEL	1A	2023-09-01
244913	MARCHILDON, MAXIME	3B	2023-09-01
245067	MATTSSON, PAUL	4C	2023-09-01
245354	OUYANG, JUN	1A	2023-09-01
245494	NADEAU, DYLAN	1A	2023-09-01
245499	MALTAIS, JESSY	1A	2023-09-01
245592	MA, DI HUNG	4B	2023-09-01
245726	NGUYEN, THI THANH THUY	1A	2023-09-01
245767	OGUNSOLA, UZOAMAKA MIRRIAN	3B	2023-09-01
245771	N GUESSAN, FÉLICITÉ AKISSI	1A	2023-09-01
246054	MAKINDE, OLUWASEGUN	1A	2023-09-01
246055	NAHANOO, VIKASH	16A	2023-09-01
246289	MAHIEU, SEAN	4B	2023-09-01
246550	MARTIN, OPHÉLIE	4B	2023-09-01
246722	MICHAUD, ÉDOUARD	1A	2023-09-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
246763	MENEGHINI, LUDOVIC	1A	2023-09-01
247366	MICHEL-POLEXION, OLIVIER	1A	2023-09-01
247377	MICHALISZYN, VANESSA	3B	2023-09-01
247524	NÉMORIN, DANNY	4B	2023-09-01
247557	NIYOBUHUNGIRO, RICHARD	1A	2023-09-01
247588	MERIDJI, KHALISSA	1A	2023-09-01
247598	MORNEAU, DAVID	1A	2023-09-01
247656	MORIER, ANNABEL	4B	2023-09-01
247714	MORISSETTE, GABRIEL	5B	2023-09-01
247727	NDUWIMANA, BENIGNE	2A	2023-09-01
247734	NJOCKACHEM, GEORGES	1B	2023-09-01
248336	NDIAYE, MBAYAME	3B	2023-09-01
248403	N'GUESSAN, ADOU AUDE CYNTHIA	3B	2023-09-01
248443	ORTEGA, JESSICA	1A	2023-09-01
248482	MAYA-LALANCETTE, ALEXIS	1A	2023-09-01
248698	MIKHAIL, PAUL	6A	2023-09-01
248903	NARANG, GARIMA	1B	2023-09-01
248915	MA, BAOHU	1A	2023-09-01
248926	OUACEL, SAMIRA	1A	2023-09-01
248989	MAHEUX, SAMANTHA	1A	2023-09-01
248992	OMRANI NEJAD, MOHSEN	1A	2023-09-01
249031	MÉRONÉ, GUY-ROBERT	1A	2023-09-01
249260	MARTIN, JEAN-MAURICE	3B	2023-09-01
249264	ORR, JAMES	4B	2023-09-01
249318	NAJEAU GRANOMORT, MARIE-ANGELIQUE	3B	2023-09-01
249372	O'REILLY, JAMES	1A	2023-09-01
249624	MATEEVA, DARINA	16A	2023-09-01
249757	MARQUIS, JULIE	5B	2023-09-01
249790	NISHIMWE, LISLEY	1A	2023-09-01
249957	MARTIN, MARILOU	4B	2023-09-01
250283	MALLET, MÉLANIE	1A	2023-09-01
250308	MBOMA, PENIEL	3B	2023-09-01
250398	MARÉCHAL, LAURE	4A	2023-09-01
250399	MORISSET, OLIVIER	1A	2023-09-01
250414	OUELLET, JIMMY	1A	2023-09-01
250440	NZIELEU TCHAPGNOUO, JOSEPH	1A	2023-09-01
250579	MANN, SUKHPREET KAUR	1A	2023-09-01
251089	MAYO, ABIRE	1A	2023-09-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
251111	OWONA, YANNICK	1A	2023-09-01
251124	MAYER, THOMAS	1A	2023-09-01
251209	OBAS, YANSEY	3B	2023-09-01
251224	MALEKIAN, MOHSEN	16A	2023-09-01
251245	OCCILUS, KERRY	1A	2023-09-01
251368	MATROUD, BASSEL	1A	2023-09-01
251372	MICHAUD, AMÉLIE	1A	2023-09-01
251387	MUSEMENA, NAOMIE	3B	2023-09-01
251395	NIAULIN, ARDALAN	1A	2023-09-01
251481	MAYALA, ARLETTE BOKANGA	3B	2023-09-01
251488	NADEAU, FRÉDÉRIC	1A	2023-09-01
251607	MOLINA GOMEZ, ALEJANDRA	16A	2023-09-01
251648	OUELLET, CHARLES-OLIVIER	3B	2023-09-01
251858	NYANDWI, JOHN HARDY	1A	2023-09-01
251989	MEEHAN, CHRISTOPHER	1A	2023-09-01
252069	OUELLET, CÉLINE	5B	2023-09-01
252076	MAVINDI, MARIELLE KHONDE	3B	2023-09-01
252128	MAURICE, ALEXANDRE	1A	2023-09-01
252169	NGUEUKAM NOUNE, BRICE BAUDOUIN	1A	2023-09-01
252295	MANASSÉ, MISTERNA	1A	2023-09-01
252316	NIQUETTE, MARIE-PIER	4A	2023-09-01
252334	MASSICOTTE, ÉRIKA	1A	2023-09-01
252465	MORIN, WILLIAM	1A	2023-09-01
252498	MOUHOU, ABDESLEM	1A	2023-09-01
252532	MARTIN, NICOLAS	1A	2023-09-01
252845	MARCHAND, ISAAC	3B	2023-09-01
253072	MAOUAN, MOHAMED	3B	2023-09-01
253109	MERIDIEN, PIERRE LAURY	1A	2023-09-01
253237	NDIMUBANDI, ORNELLA	3B	2023-09-01
253388	MONTIGNY, FRANCIS	1A	2023-09-01
253463	OUELLET, NICOLAS	3B	2023-09-01
253495	MERCIER MÉNARD, ÉLISABETH	3B	2023-09-01
253663	MORNEAU, TOMMY	1A	2023-09-01
253768	MARSAN, RAPHAËL	1A	2023-09-01
253857	MONIE KWASINWI, KAREN	3B	2023-09-01
253902	NGUYEN, DINH DUC	16A	2023-09-01
253949	MALO HUCHETTE, GABRIEL	1A	2023-09-01
254250	MONTIGNY, MYRJANIE	1A	2023-09-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
254251	MAURICE, MARIE-PIER	1A	2023-09-01
254353	MALLETTE, SIMON	1A	2023-09-01
254434	MATHIEU OUELLET, SEBASTIEN	1A	2023-09-01
254583	NDUNGIDI, ZOLA NOEMIE	4B	2023-09-01
254605	N'GUESSAN, KPANGUE KETTY STEPHANIE	3B	2023-09-01
254644	MAROIS, SEBASTIEN	4B	2023-09-01
254980	ORDONEZ TRIANA, CLARA ROCIO	1A	2023-09-01
254985	MUCO, ALLEGRIA	3B	2023-09-01
255209	MARTIN, RENEE	3B	2023-09-01
255342	NEVEJANS, MATTHIEU	1A	2023-09-01
255424	OUELLET, VICTOR	1A	2023-09-01
255610	OUELLET, JADE	3B	2023-09-01
255947	NADEAU, KELLY ANNE	3B	2023-09-01
256024	NOURBAKSH, KAMBIZ	1A	2023-09-01
256026	MATTEAU, ALISA	3B	2023-09-01
256092	MALTAIS, ALEXANDRA	16A	2023-09-01
256391	OUEDRAOGO, IAN-NEIL	3B	2023-09-01
256393	MURESAN, ALINA CRISTINA	1A	2023-09-01
256560	NISHIKY, ZENGO NISHIKY	4B	2023-09-01
256567	MARTEL, OLIVIER	1A	2023-09-01
256758	MUGISHA, LORIS	1A	2023-09-01
256764	OZALTIN, ERMAN	16A	2023-09-01
256824	MALDONADO, LISETT COROMOTO	1A	2023-09-01
256896	MISERANY, JASON	1B	2023-09-01
257241	MAJIDI, WALID	3B	2023-09-01
257389	MARCOTTE, WILLIAM	1A	2023-09-01
257688	NIXON, FAUSTIN	1A	2023-09-01
257931	MOURRA, EDDY VICTOR	1A	2023-09-01
257958	NAPOLÉON, KAISHA	3B	2023-09-01
258060	NICOLLE-LANGLAIS, TRISTAN	1A	2023-09-01
258081	MARTINEZ, FRANÇOIS XAVIER	3B	2023-09-01
258387	ORPHANOS, JULIE	1A	2023-09-01
258797	MESSAVUSSU, ELLA	3B	2023-09-01
258848	OSIAS, RESTA	1A	2023-09-01

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
CORPORATION FIERA CAPITAL	BELLEMARE	RÉAL	2023-09-07

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
CORPORATION FIERA CAPITAL	BELLEMARE	RÉAL	2023-09-07

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
CORPORATION FIERA CAPITAL	BELLEMARE	RÉAL	2023-09-07

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
503072	LES SERVICES FINANCIERS THIERRY MAÎTRE & ASSOCIÉS INC.	ASSURANCE DE PERSONNES	2023-09-12
503785	VALÉRY FOURNIER	ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES PLANIFICATION FINANCIÈRE ASSURANCE DE PERSONNES	2023-09-06
504995	CHRISTINE MARTIN	PLANIFICATION FINANCIÈRE	2023-09-12
506610	JACQUES PESANT	ASSURANCE DE PERSONNES	2023-09-07
512532	LES SERVICES FINANCIERS YVON MAÎTRE INC.	ASSURANCE DE PERSONNES	2023-09-08
512885	LOUIS-CHARLES BUREAU	ASSURANCE DE PERSONNES	2023-09-12

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
514831	JFBRISEBOIS PLANIFICATEUR FINANCIER INC.	PLANIFICATION FINANCIÈRE ASSURANCE DE PERSONNES	2023-09-11
514904	SERVICES FINANCIERS MARTIN MONTPETIT INC.	ASSURANCE DE PERSONNES	2023-09-07
600105	9283-8960 QUÉBEC INC.	ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2023-09-12
601726	TZAR SERVICES FINANCIERS INC.	ASSURANCE DE PERSONNES PLANIFICATION FINANCIÈRE	2023-09-12
601887	JOHANNE BROUSSEAU	ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2023-09-12
603589	ERIC COMM	ASSURANCE DE PERSONNES ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2023-09-07
604084	CARL NOLET	ASSURANCE DE PERSONNES COURTAGE HYPOTHÉCAIRE	2023-09-12
604132	CHANTALE BOUCHER	ASSURANCE DE DOMMAGES (COURTIER)	2023-09-08
606387	ASSURANCE DE RISQUES SPÉCIALISÉS INC	ASSURANCE DE PERSONNES	2023-09-11
606689	MARIE-EVE POIRIER	ASSURANCE DE PERSONNES	2023-09-12
607577	GABRIELA BONNETTE	ASSURANCE DE PERSONNES	2023-09-07
607944	JEAN-PHILIPPE ALLARD	ASSURANCE DE PERSONNES	2023-09-12

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS GESTION PRIVÉE INC.	KADOURY	MARTIN ELLIE	2023-09-07
INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	LACHANCE	FRANK	2023-09-07
SERVICES D'INVESTISSEMENT FÉRIQUE	BELLEAU	LINDA	2023-09-11
TELUS HEALTH INVESTMENT MANAGEMENT LTD.	KOSARAJU	SUDHAKAR	2023-09-11

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
TELUS HEALTH INVESTMENT MANAGEMENT LTD.	KOSARAJU	SUDHAKAR	2023-09-11

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
TELUS HEALTH INVESTMENT MANAGEMENT LTD.	KOSARAJU	SUDHAKAR	2023-09-11

3.5.4 Les nouvelles inscriptions**Cabinets de services financiers**

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
608151	GRUPE FINANCIER VF INC.	VALÉRY FOURNIER	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2023-09-06
608153	SOLUTIONS FINANCIÈRES GROUPE F. C. INC.	FRANCIS CROTEAU	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2023-09-06
608155	SERVICES FINANCIERS JESSICA DION INC.	JESSICA DION	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2023-09-07
608156	MLC GROUPE FINANCIER INC.	MÉLISSA LEPAGE-CORIOLAN	Assurance de personnes	2023-09-08
608159	ALEXIS AUBE-MARTIN INC.	ALEXIS AUBE-MARTIN	Courtage hypothécaire	2023-09-08
608160	HYPONOVA INC.	WILLY KEVIN KABORE	Courtage hypothécaire	2023-09-11
608162	9122-3701 QUÉBEC INC.	CHRISTINE MARTIN,	Planification financière	2023-09-12

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.1.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1510

DATE : Le 29 août 2023

LE COMITÉ :	M ^e Claude Mageau	Président
	M ^{me} Carla Badaro	Membre
	M ^{me} Marie-Josée Lindsay	Membre

SYNDIC DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Partie plaignante

c.

FRÉDÉRIC FAMENI FAMBEU (certificat numéro 218518, BDNI 3552981)

Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

APERÇU

Décision sur culpabilité

[1] Le 2 février 2023¹, le comité trouve l'intimé, M. Frédéric Fameni Fambeu (« M. Fameni »), coupable du chef d'infraction unique de la plainte disciplinaire² pour avoir « fait défaut d'agir avec intégrité et honnêteté en procédant à l'ouverture de comptes bancaires pour des clients fictifs et en utilisant le crédit

¹ *Chambre de la sécurité financière c. Fameni Fambeu*, 2023 QCCDCSF 3 (CanLII).

² Annexe 1 : Plainte disciplinaire.

CD00-1510

PAGE : 2

associé à ces comptes pour son bénéficiaire personnel » contrevenant ainsi aux articles 10 et 14 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (le « Règlement »).

Précision concernant l'audience

[2] M. Fameni étant absent, même si valablement notifié au préalable, le comité constate son défaut et procède à l'audition sur sanction hors sa présence conformément à l'article 144 du *Code des professions*.

CONTEXTE

[3] M. Fameni était représentant d'un courtier en épargne collective pour Securities Placement CIBC Inc./Placements CIBC Inc. (la « Banque »).

[4] Pendant la période reprochée à la plainte, à la succursale où il travaille, il ouvre les comptes bancaires au nom de six clients fictifs à partir de son poste de travail.

[5] Suite à l'ouverture de ces comptes, des cartes de débit et de crédit sont émises à sa demande par la Banque pour ces clients fictifs.

[6] Elles sont par la suite utilisées agressivement pour une série de transactions auprès de différents marchands pour une somme approximative de 16 000 \$ que la Banque a dû assumer.

[7] Le comité est arrivé à la conclusion à sa décision sur culpabilité que M. Fameni a bénéficié illégalement du crédit associé à ces comptes et que ses gestes frauduleux commis aux dépens de la Banque constituent une faute déontologique.

[8] Le comité ayant ordonné la suspension conditionnelle des procédures à l'égard de l'article 14 du Règlement, M. Fameni doit être sanctionné pour avoir contrevenu à l'article 10 du Règlement.

CD00-1510

PAGE : 3

[9] Compte tenu de la gravité de l'infraction reprochée, la procureure du syndic recommande la radiation temporaire de M. Fameni pour une période de dix ans, la publication d'un avis de la décision sur sanction conformément à l'article 156 (7) du *Code des professions* de même que sa condamnation aux déboursés conformément à l'article 151 du *Code des professions*.

[10] Elle dépose au soutien de sa suggestion une importante liste de décisions rendues par le comité³.

Question en litige

- **En tenant compte des circonstances propres au cas de M. Fameni, quelle est la sanction appropriée que le comité doit rendre?**

Décision

[11] Pour les raisons qui suivent, le comité accepte la recommandation de la procureure du syndic et ordonnera la radiation temporaire de M. Fameni pour une période de dix ans, la publication d'un avis de la décision et sa condamnation aux frais et déboursés.

ANALYSE

- **En tenant compte des circonstances propres au cas de M. Fameni, quelle est la sanction appropriée que le comité doit rendre?**

³ *Chambre de la sécurité financière c. Harouna*, 2021 QCCDCSF 80 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Angulo Cardenas*, 2020 QCCDCSF 22 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Angulo Cardenas*, 2020 QCCDCSF 50 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Niang*, 2018 QCCDCSF 14 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Boutin*, 2021 QCCDCSF 15 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Cissé*, 2022 QCCDCSF 30 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Fortin*, 2020 QCCDCSF 23 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Fortier*, 2017 CanLII 38069 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière c. Chartouni*, 2017 QCCDCSF 62 (CanLII).

CD00-1510

PAGE : 4

[12] En procédant à l'ouverture de comptes bancaires pour des clients fictifs et en utilisant le crédit associé à ces comptes pour son bénéfice personnel, M. Fameni a contrevenu à l'article 10 du Règlement qui prévoit que « *les méthodes de sollicitation et de conduite des affaires du représentant doivent inspirer au public le respect et la confiance* ».

[13] Les faits reprochés à M. Fameni s'apparentent à une appropriation de fonds et constituent une faute déontologique extrêmement grave.

[14] Ces gestes frauduleux commis aux dépens de son employeur, tout en n'inspirant pas le respect et la confiance du public, constituent un manque d'intégrité dans la conduite de ses activités professionnelles.

[15] Tel que mentionné à la décision sur culpabilité, même si ses gestes ont été commis à l'égard de son employeur et non de sa clientèle, ils constituent néanmoins une infraction déontologique, car ils sont intimement liés à l'exercice de sa profession⁴.

[16] L'honnêteté et l'intégrité constituant le socle de toute relation professionnelle entre un représentant et son client, non seulement cette infraction est au cœur de l'exercice de la profession, mais en plus, elle ternit grandement à la foi la réputation du représentant, mais aussi celle de toute la profession.

[17] La règle fondamentale bien connue en matière de sanction disciplinaire est son individualisation, laquelle doit atteindre les objectifs suivants :

- i. La protection du public;
- ii. La dissuasion du professionnel de récidiver;
- iii. L'exemplarité à l'égard des autres membres de la profession;

⁴ *Chambre de la sécurité financière c. Fameni Fambeu*, préc., note 1, par. 49-51; *Chambre de la sécurité financière c. Jacob*, 2015 QCCDCSF 45 (CanLII), par. 25-27; *Chambre de la sécurité financière c. St-Yves*, 2016 CanLII 52230 (QC CDCSF), par. 118; *Tremblay c. Dionne*, 2006 QCCA 1441 (CanLII).

CD00-1510

PAGE : 5

- iv. Le droit du professionnel d'exercer sa profession (critère arrivant en dernier lieu)⁵.

[18] La procureure du syndic énumère les facteurs objectifs suivants pour motiver sa recommandation :

- Mise en place d'un ingénieux stratagème frauduleux;
- Existence d'une préméditation;
- Répétition des gestes commis sur une période d'un an;
- Durée du stratagème;
- Abus de confiance à l'égard de son employeur;
- Appropriation de plus de 16 000 \$;
- Absence de remboursement et préjudice de l'employeur.

[19] Par la suite, elle identifie les facteurs subjectifs suivants comme étant pertinents :

- M. Fameni est âgé de 32 ans;
- Il n'a aucun antécédent disciplinaire;
- Il est inactif depuis son congédiement le 28 août 2020;
- Malhonnêteté évidente dans la commission des gestes reprochés;
- Aucune collaboration de sa part à l'enquête de son employeur et à celle du syndic;
- Disparition de l'intimé depuis sa rencontre avec l'enquêteur de la Banque précédant son congédiement.

[20] La procureure du syndic a produit une liste considérable de décisions du comité pour appuyer sa recommandation et le comité considère ces décisions

⁵ *Pigeon c. Daigneault*, 2003 CanLII 32934 (QC CA), par. 37.

CD00-1510

PAGE : 6

tout à fait pertinentes en l'espèce.

[21] Voici ci-après un bref sommaire des faits pertinents concernant chacune des décisions déposées.

*Chambre de la sécurité financière c. Harouna*⁶

[22] Suite à un plaidoyer de culpabilité et une recommandation commune de la part des parties, une radiation temporaire de dix ans est ordonnée à un représentant ayant trois ans d'expérience, sans antécédent disciplinaire et ayant obtenu frauduleusement une somme de 3 000 \$ après avoir ouvert des comptes fictifs.

*Chambre de la sécurité financière c. Angulo Cardenas*⁷

[23] Suite à une déclaration de culpabilité pour appropriation d'une somme de 5 827 \$, la radiation temporaire de dix ans est ordonnée au représentant, lequel avait aussi ouvert des comptes fictifs; il était âgé de 30 ans et sans antécédent disciplinaire, mais n'avait pas collaboré à l'enquête du syndic ni remboursé la somme appropriée.

*Chambre de la sécurité financière c. Niang*⁸

[24] Dans cette affaire, l'intimé étant absent, le comité l'a déclaré coupable d'avoir soutiré la somme de 80 395 \$ à la banque sur une période d'environ trois ans; il avait alors deux ans d'expérience comme représentant et aucun antécédent disciplinaire, mais avait fui le pays. Le comité a ordonné sa radiation permanente.

*Chambre de la sécurité financière c. Boutin*⁹

⁶ *Chambre de la sécurité financière c. Harouna*, préc., note 3.

⁷ *Chambre de la sécurité financière c. Angulo Cardenas*, préc., note 3.

⁸ *Chambre de la sécurité financière c. Niang*, préc., note 3.

⁹ *Chambre de la sécurité financière c. Boutin*, préc., note 3.

CD00-1510

PAGE : 7

[25] Suite à un plaidoyer de culpabilité et une recommandation commune des parties, le comité ordonne la radiation temporaire de la représentante pour une période de dix ans. Elle s'était approprié la somme de 33 000 \$ à partir de comptes bancaires de l'institution financière où elle travaillait et s'était engagée à rembourser ladite somme. Elle avait aussi collaboré à l'enquête du syndic et exprimé de sincères remords.

Chambre de la sécurité financière c. Cissé¹⁰

[26] Suite à un plaidoyer de culpabilité pour s'être approprié une somme d'environ 5 000 \$, le comité ordonne la radiation temporaire de l'intimé pour une période de dix ans. Alors qu'il était à l'emploi de l'institution financière, le représentant avait planifié et prémédité ses gestes avec des tiers à l'extérieur de celle-ci. L'intimé qui n'avait pas beaucoup d'expérience à titre de représentant, n'avait pas d'antécédent disciplinaire et était âgé de 30 ans.

Chambre de la sécurité financière c. Fortin¹¹

[27] Suite à un plaidoyer de culpabilité et une recommandation commune des parties, le comité ordonne la radiation permanente du représentant pour avoir détourné une somme totale de 31 000 \$. Il avait mis en place un système pour permettre l'émission de nouvelles polices d'assurance non sollicitées. Il n'avait aucun antécédent disciplinaire et avait collaboré à l'enquête du syndic.

Chambre de la sécurité financière c. Fortier¹²

[28] Suite à un plaidoyer de culpabilité, cette représentante en épargne collective ayant plus de dix ans d'expérience et âgée de 48 ans avait, grâce à une cavalerie de chèques, bénéficié illégalement d'un crédit pour une somme de

¹⁰ *Chambre de la sécurité financière c. Cissé*, préc., note 3.

¹¹ *Chambre de la sécurité financière c. Fortin*, préc., note 3.

¹² *Chambre de la sécurité financière c. Fortier*, préc., note 3.

CD00-1510

PAGE : 8

46 000 \$. Faisant suite à la recommandation du syndic, à laquelle la représentante ne s'objectait pas, le comité ordonne sa radiation permanente.

*Chambre de la sécurité financière c. Chartouni*¹³

[29] Suite à un plaidoyer de culpabilité et une recommandation commune des parties, le comité ordonne la radiation permanente de la représentante qui n'avait aucun antécédent disciplinaire, pour avoir bénéficié illégalement d'une somme de 2 545 \$ grâce à la mise en place d'un système de cavalerie de chèques. La représentante avait 10 ans d'expérience, aucun antécédent disciplinaire. Elle n'était plus inscrite et n'avait aucune intention de revenir dans l'industrie.

[30] Les faits reprochés à M. Fameni sont d'une extrême gravité, car ils s'apparentent à l'infraction d'appropriation de fonds.

[31] Le comité est d'accord avec la recommandation de la procureure du syndic et ordonnera la radiation temporaire de M. Fameni pour une période de dix ans.

[32] Le comité considère qu'il n'y a en l'espèce aucun facteur atténuant qui pourrait l'amener à rendre une sanction moins sévère que celle recommandée par le syndic.

[33] Ainsi, M. Fameni a démontré une préméditation évidente et méthodique pour lui permettre de soutirer illégalement une somme importante de son employeur.

[34] Cette préméditation et la répétition des gestes pour arriver à ses fins constituent des facteurs aggravants selon le comité.

[35] De plus, l'absence de collaboration démontrée par M. Fameni à l'égard

¹³ *Chambre de la sécurité financière c. Chartouni, préc., note 3.*

CD00-1510

PAGE : 9

de l'enquête de son employeur et à celle du syndic de même que son désintéressement le plus total face au processus disciplinaire constituent des éléments pertinents qui doivent être considérés par le comité dans la détermination de la sanction à lui être imposée.

[36] Les faits du présent dossier ne sont aucunement similaires à ceux retrouvés dans les affaires *Couture*¹⁴ et *Albert*¹⁵, où le comité avait devant lui des représentants qui avaient collaboré d'une façon exceptionnelle à l'enquête du syndic alors qu'ils n'étaient plus inscrits comme représentants et alors qu'ils regrettaient amèrement les gestes qu'ils ont reconnu avoir commis et qu'ils s'étaient engagés à rembourser la somme appropriée.

[37] Dans ces deux décisions, le comité avait alors ordonné exceptionnellement la radiation temporaire pour une période de moins de dix ans à savoir sept ans.

[38] Le comité est d'opinion qu'il n'existe aucun élément atténuant qui pourrait l'amener à conclure qu'une radiation temporaire inférieure à dix ans est appropriée.

[39] Il est au contraire d'opinion que les facteurs de dissuasion et d'exemplarité doivent primer en l'espèce.

[40] Pour toutes ces raisons, en considérant les éléments tant objectifs que subjectifs, le comité est d'opinion qu'une période de radiation temporaire de dix ans dans le cas de M. Fameni est, dans sa globalité, une sanction appropriée, respectueuse des principes de protection du public, d'exemplarité et de dissuasion, tout en étant conforme aux principes jurisprudentiels.

¹⁴ *Chambre de la sécurité financière c. Couture*, 2023 QCCDCSF 7 (CanLII).

¹⁵ *Chambre de la sécurité financière c. Albert*, 2023 QCCDCSF 1 (CanLII).

CD00-1510

PAGE : 10

[41] Le comité ordonnera aussi la publication d'un avis de la décision conformément à l'article 156 (7) du *Code des professions* et condamnera M. Fameni au paiement des frais et déboursés en vertu de l'article 151 dudit code.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé sous l'unique chef d'infraction pour une période de dix ans;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans les lieux où ce dernier a eu son domicile professionnel ou dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément aux dispositions de l'article 156 (7) du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

PERMET la notification de la présente décision aux parties par moyen technologique conformément à l'article 133 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01), soit par courrier électronique.

CD00-1510

PAGE : 11

(S) M^e Claude Mageau

M^e CLAUDE MAGEAU

Président du comité de discipline

(S) Carla Badaro

M^{me} CARLA BADARO

Membre du comité de discipline

(S) Marie-Josée Lindsay

M^{me} MARIE-JOSÉE LINDSAY

Membre du comité de discipline

M^e Sylvie Poirier
CDNP AVOCATS INC.
Avocats de la partie plaignante

M. Frédéric Fameni Fambeu
Partie intimée
Absent

Date d'audience : 5 avril 2023

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

A0012

ANNEXE 1

LA PLAINTÉ DISCIPLINAIRE

Dans la région de Montréal, entre septembre 2019 et août 2020, l'intimé a fait défaut d'agir avec intégrité et honnêteté en procédant à l'ouverture de comptes bancaires pour des clients fictifs et en utilisant le crédit associé à ces comptes pour son bénéfice personnel, contrevenant ainsi aux articles 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

Se rendant ainsi passible d'une ou plusieurs des sanctions prescrites par les articles 376 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et du *Code des professions*.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : 2020-06-01(C)

DATE : 24 août 2023

LE COMITÉ : M ^e Daniel M. Fabien, avocat	Vice-président
M ^{me} Véronique Miller, agent en assurance de dommages des particuliers	Membre
M ^{me} Martyne Lavoie, agent en assurance de dommages des particuliers	Membre

M^E YANNICK CHARTRAND, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de
dommages

Partie plaignante en reprise d'instance
c.

ANTONY GOFFREDO, courtier en assurance de dommages

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

I. L'audition disciplinaire

[1] Le 21 juin 2023, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages (le « Comité ») procède par visioconférence Zoom afin de disposer de la plainte portée contre l'intimé dans le présent dossier.

[2] L'intimé est présent lors de l'instruction et il est représenté par M^e Jean-Paul Perron. M^e Gabriel Chaloult Lavoie représente le syndic M^e Yannick Chartrand.

[3] Les procureurs des parties déposent une entente intervenue le 15 juin 2023 qui dispose d'une plainte modifiée par l'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité et une recommandation conjointe sur sanction pour considération par le Comité.

2020-06-01(C)

PAGE : 2

II. Le plaidoyer de culpabilité de l'intimé

[4] Questionné par le vice-président du Comité sur son plaidoyer de culpabilité, l'intimé confirme qu'il plaide coupable aux deux chefs d'accusation de la plainte modifiée.

[5] Séance tenante, le Comité prend acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimé et le déclare coupable des infractions reprochées.

III. Les déclarations de culpabilité

[6] La plainte modifiée fait les reproches suivants à l'intimé :

1. Entre les ou vers les 24 octobre et 21 novembre 2017, lors de la souscription du contrat d'assurance automobile n° [1] auprès de l'assureur Échelon, compagnie d'assurance générale pour la période du 25 octobre 2017 au 25 octobre 2018, a exercé, à une occasion, ses activités de façon négligente (...) commettant ainsi (...) une infraction à l'article (...) 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

2. Entre les ou vers les 24 octobre et 21 novembre 2017, lors de la souscription du contrat d'assurance automobile n° [1] auprès de l'assureur Échelon, compagnie d'assurance générale pour la période du 25 octobre 2017 au 25 octobre 2018, (...) a exercé ses activités de façon (...) négligente en transmettant à l'assureur un (...) renseignement non vérifié (...) en contravention avec (...) l'article 37(1) (...) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.

[7] Sur les chefs 1 et 2, vu sa négligence, l'intimé est déclaré coupable d'avoir enfreint l'article 37(1^o) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, qui stipule :

Art. 37. Constitue un manquement à la déontologie, le fait pour le représentant en assurance de dommages d'agir à l'encontre de l'honneur et de la dignité de la profession, notamment:

1° d'exercer ses activités de façon malhonnête ou négligente;

IV. Les facteurs atténuants et aggravants

[8] Dans l'établissement de la recommandation conjointe, les parties ont pris en considération les facteurs atténuants suivants :

- le plaidoyer de culpabilité de l'intimé;
- l'absence d'antécédent disciplinaire;

2020-06-01(C)

PAGE : 3

- le peu d'expérience de l'intimé à l'époque;
- l'absence de mauvaise foi;
- le faible risque de récidive.

[9] Quant au facteur aggravant, le syndic est d'avis que lorsqu'un courtier en assurance de dommages recueille des informations auprès des assurés, il a une obligation de résultat.

[10] Les parties sont d'avis que les sanctions suivantes sont appropriées ici dans les circonstances ici, soit :

- Chef 1 : une réprimande;
- Chef 2 : une réprimande.

[11] Les procureurs des parties nous soumettent que cette recommandation conjointe au Comité est juste, raisonnable et individualisée au cas de l'intimé.

[12] Les procureurs des parties nous soumettent également les décisions suivantes afin d'appuyer la recommandation conjointe, à savoir :

- *ChAD c. Fortier*, 2023 CanLII 7634 (QC CDCHAD);
- *ChAD c. Lemaître*, 2023 CanLII 11381 (QC CDCHAD);
- *ChAD c. Antonio Rodriguez*, 2019 CanLII 104541 (QC CDCHAD);
- *ChAD c. Thiffault*, 2019 CanLII 112813 (QC CDCHAD);
- *ChAD c. Boursiquot*, 2023 CanLII, 11382 (QC CDCHAD);
- *AMF c. 2962-9334 Québec inc. (Performance NC Valcourt)*, 2022 QCCQ 2168 (CanLII).

V. Analyse et décision

A) Les facteurs objectifs et subjectifs

[13] Quant aux facteurs atténuants et aggravants, nous partageons entièrement l'exposé des parties à ce sujet.

2020-06-01(C)

PAGE : 4

[14] Récemment, la Cour suprême a revisité le principe de la proportionnalité de la peine l'affaire *R. c. Bissonnette*¹.

[15] Il convient ici de citer certains passages clés importants de cet arrêt important :

[50] Cependant, la détermination de la peine doit en toutes circonstances être guidée par le principe cardinal de la proportionnalité. La peine doit être suffisamment sévère pour dénoncer l'infraction, sans excéder « ce qui est juste et approprié compte tenu de la culpabilité morale du délinquant et de la gravité de l'infraction » (*R. c. Nasogaluak*, 2010 CSC 6, [2010] 1 R.C.S. 206, par. 42; voir aussi *R. c. Ipeelee*, 2012 CSC 13, [2012] 1 R.C.S. 433, par. 37). La proportionnalité des peines est considérée comme un facteur essentiel au maintien de la confiance du public dans l'équité et la rationalité du système de justice pénal et criminel. L'application de ce principe permet d'assurer au public que le contrevenant mérite la punition qui lui a été infligée (*Renvoi relatif à la Motor Vehicle Act (C.-B.)*, 1985 CanLII 81 (CSC), [1985] 2 R.C.S. 486, p. 533, la juge Wilson, motifs concordants).

[51] Ainsi, « on ne peut infliger à une personne une peine totalement disproportionnée à la seule fin de dissuader ses concitoyens de désobéir à la loi » (*Nur*, par. 45). De même, le juge Vaclair affirme avec justesse que « la recherche de l'exemplarité au détriment des éléments de preuve qui démontrent le mérite des objectifs de réhabilitation est incompatible avec le principe d'individualisation » (*Lacelle Belec c. R.*, 2019 QCCA 711, par. 30 (CanLII), citant *R. c. Paré*, 2011 QCCA 2047, par. 48 (CanLII), le juge Doyon). La proportionnalité joue un rôle restrictif et, en ce sens, elle est garante d'une peine qui est individualisée, juste et appropriée.

[52] Le principe de la proportionnalité est si fondamental qu'il possède une dimension constitutionnelle consacrée à l'art. 12 de la Charte, lequel interdit l'infliction d'une peine exagérément disproportionnée au point de ne pas être compatible avec la dignité humaine (*Nasogaluak*, par. 41; *Ipeelee*, par. 36). En tant que principe de détermination de la peine, le principe de proportionnalité ne bénéficie toutefois d'aucune protection constitutionnelle en tant que tel, n'étant pas reconnu comme un principe de justice fondamentale visé à l'art. 7 de la Charte (*R. c. Malmo-Levine*, 2003 CSC 74, [2003] 3 R.C.S. 571, par. 160; *R. c. Safarzadeh-Markhali*, 2016 CSC 14, [2016] 1 R.C.S. 180, par. 71).

(nos soulignements)

[16] Ainsi donc, pour être individualisée, juste et appropriée, la sanction doit être proportionnelle à la gravité des infractions et au degré de responsabilité du professionnel.

¹ 2022 CSC 23 (CanLII);

2020-06-01(C)

PAGE : 5

B) La recommandation conjointe

[17] Dès 2014, le Tribunal des professions souligne l'importance et l'utilité des suggestions communes dans l'affaire *Ungureanu*² :

[21] Les ententes entre les parties constituent en effet un rouage utile et parfois nécessaire à une saine administration de la justice. Lors de toute négociation, chaque partie fait des concessions dans le but d'en arriver à un règlement qui convienne aux deux. Elles se justifient par la réalisation d'un objectif final. Lorsque deux parties formulent une suggestion commune, elles doivent avoir une expectative raisonnable que cette dernière sera respectée. Pour cette raison, une suggestion commune formulée par deux avocats d'expérience devrait être respectée à moins qu'elle ne soit déraisonnable, inadéquate ou contraire à l'intérêt public ou de nature à déconsidérer l'administration de la justice.

(nos soulignements)

[18] Il en résulte que lorsque des sanctions sont suggérées conjointement par des procureurs d'expérience, le Comité n'a pas à s'interroger sur la sévérité ou la clémence de celles-ci. Il doit y donner suite, sauf s'il les considère contraires à l'intérêt public ou si elles sont de nature à déconsidérer l'administration de la justice, et ce, tel que la Cour suprême le décide dans l'arrêt *Anthony-Cook*³.

[19] Or, en l'espèce, nous sommes d'avis que la sanction suggérée par les procureurs est une sanction qui *colle aux faits* du présent dossier.

[20] Voilà pourquoi le Comité a accepté la recommandation conjointe des parties lors de l'audition sur culpabilité et sanction. Il y a lieu maintenant de l'entériner.

[21] Finalement, tous les déboursés et frais de l'instance seront à la charge de l'intimé.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sur les deux chefs de la plainte modifiée 2020-06-01(C);

DÉCLARE l'intimé coupable du chef n° 1 pour avoir contrevenu à l'article 37(1°) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

DÉCLARE l'intimé coupable du chef n° 2 pour avoir contrevenu à l'article 37(1°) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

² *Infirmières et infirmiers auxiliaires (Ordre professionnel de) c. Ungureanu*, 2014 QCTP 20 (CanLII);

³ *R. c. Anthony-Cook* 2016 CSC 43 (CanLII);

2020-06-01(C)

PAGE : 6

IMPOSE LES SANCTIONS SUIVANTES À L'INTIMÉ :

Chef n° 1 : une réprimande;

Chef n° 2 : une réprimande.

CONDAMNE l'intimé au paiement de tous les déboursés et frais de l'instance.

M^e Daniel M. Fabien, avocat
Vice-président du Comité de discipline

M^{me} Véronique Miller, agent en assurance
de dommages des particuliers
Membre du Comité de discipline

M^{me} Martyne Lavoie, agent en assurance
de dommages des particuliers
Membre du Comité de discipline

M^e Gabriel Chaloult Lavoie
Procureur de la partie plaignante

M^e Jean-Paul Perron
Procureur de la partie intimée

Date d'audience : 21 juin 2023 par visioconférence

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.